



NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	15	19

DATE DE LA CONVOCATION

13/06/2025

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

13/06/2025

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, ET LE DIX HUIT JUIN À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane CASTAN, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. David EYSSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Jacques VIGNAL

Excusés ayant donné procuration :

M. Grégory ROMAN à Mme Morgane CASTAN

M. Bastien VALENTE à M. Fabrice FOURNIER

M. Alexandre SENERS à M. Jacques VIGNAL

Mme Fanette FESSY-PAQUET à Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Morgane CASTAN a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages

N° 2025-025 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2025

Vu l'article 15 de la Loi du 5 janvier 1988 portant Amélioration de la Décentralisation ;

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en section de fonctionnement et investissement du Budget assainissement 2025

Monsieur Christophe CURIE informe l'assemblée qu'en raison de l'omission de l'inscription au budget assainissement 2025 d'une échéance de prêt, il convient de modifier les prévisions budgétaires du budget assainissement 2025 comme suit :

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AVANT DECISION MODIFICATIVE n° 1		Dépenses 223 017.81 €	Recettes 223 017.81 €
604	Achats d'études	- 364.61 €	
66111	Intérêts réglés à échéance	+ 364.61 €	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT APRES DECISION MODIFICATIVE n° 1		223 017.81 €	223 017.81 €

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT DECISION MODIFICATIVE n° 1		Dépenses 280 883.32 €	Recettes 280 883.32 €
1641	Emprunts	+ 9 086.83 €	
2156	Matériel spécifique d'exploitation	- 9 086.83 €	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT APRES DECISION MODIFICATIVE n° 1		280 883.32 €	280 883.32 €

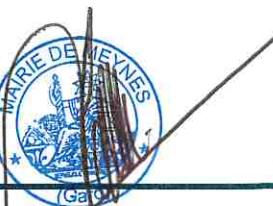
Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, décide**

D'ACCEPTER la décision modificative n° 1 du budget assainissement 2025 comme énoncé ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire

Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice FOURNIER



Délibération n° 2025-025 page 1/1 Publié le 20/06/2025

Selon l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Av Paul Pastré à Nîmes, dans le délai de deux mois suivant sa publication en mairie ou sa notification.

Collectivité : Meynes

https://www.intramuros.org/meynes/documents_administratifs/37294